

Rapport annuel de statistiques des
Services de garderie éducatifs
2018-2019

Exercice financier clos
le 31 mars 2019

Table des matières

SERVICES À LA PETITE ENFANCE	3
PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE ÉDUCATIVES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Établissements agréés et places offertes	4
Type d'établissements	5
Ouvertures et fermetures d'établissements	6
Sans but lucratif ou lucratif.....	7
Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge	8
Places dans les établissements de garderie éducative par district scolaire.....	9
Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge et par district scolaire	10
Langue de service par établissements.....	11
Coût moyen estimé des frais de garde	12
Coût moyen estimé des frais de garde par secteur.....	13
Coût moyen estimé des frais de garde par district scolaire.....	14
SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	
Profil de la formation reconnue	15
Profil du personnel – Situation relative à la formation	16
Profil du personnel – Situation relative à la formation par secteur	17
Rémunération du personnel avec formation	18
Rémunération du personnel sans formation	19
Profil des membres du personnel formés par secteur.....	20
Profil des membres du personnel sans formation par secteur	21
Taux de roulement du personnel	22
ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE	
Tarifs quotidiens maximaux	23
Degré d'utilisation	23
INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE	
Plaintes - Établissements de garderie éducative agréés et non agréés, par district scolaire	24
DÉFINITIONS	25

SERVICES À LA PETITE ENFANCE

La Division du développement de la petite enfance assume les fonctions d'élaboration, de conception et de surveillance de tous les programmes et services du Ministère destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

Nous avons le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de statistiques des Services de garderie éducatifs* du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier 2018-2019. Les renseignements qui figurent dans ce rapport donneront au lecteur un aperçu des services de garderie éducatifs offerts dans la province.

Ce rapport dresse un profil pour 2018-2019 et, dans certains cas, présente les données d'exercices financiers précédents afin de permettre au lecteur de suivre les tendances. Il donne un compte rendu des programmes destinés à appuyer les établissements offrant des services de garderie éducatifs, ainsi que les familles et les enfants qui ont accès à ces services au Nouveau-Brunswick. Il brosse également le tableau général des investissements faits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans les programmes et les services destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

La division des Services de garderie éducatifs a la responsabilité de représenter l'intérêt du public quant à la sécurité et au développement sain des jeunes enfants, de la naissance à 12 ans, qui se trouvent dans des arrangements de garde autres qu'avec leurs parents pendant que ceux-ci travaillent, étudient ou suivent une formation.

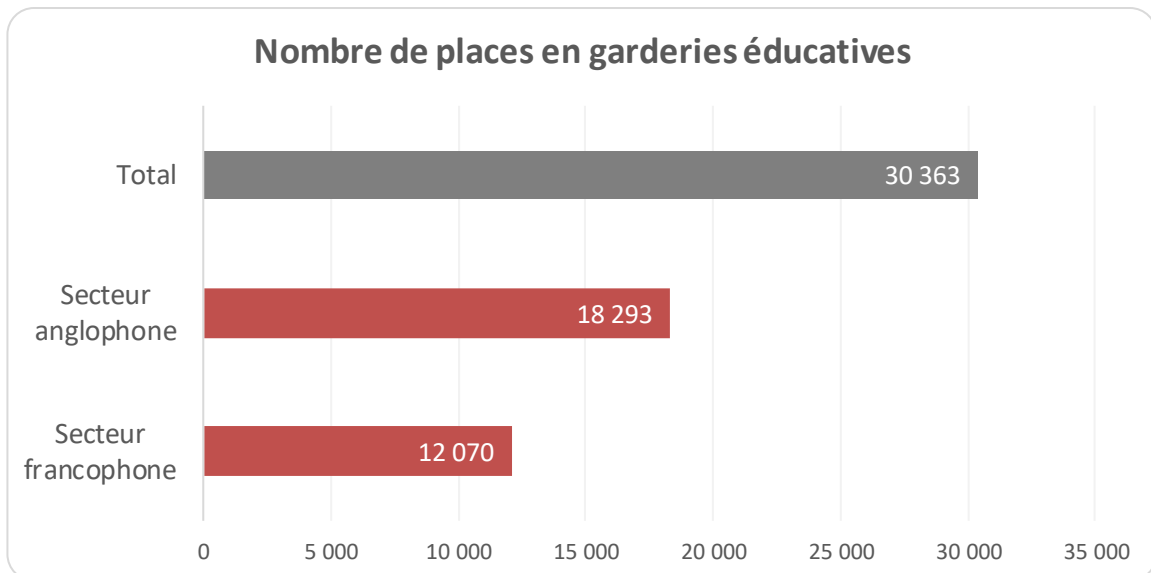
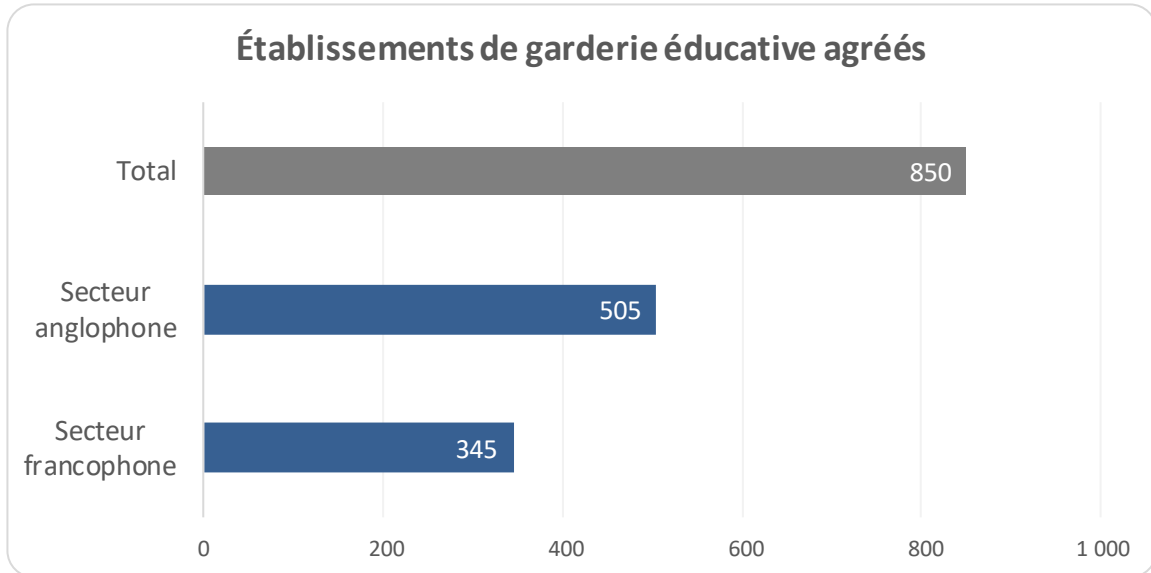
À compter du 1^{er} février 2018, tous les services de garderie éducatifs sont régis en vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance*.

Établissements agréés et places offertes

Au 31 mars 2019
850 établissements
30 363 places

Secteur francophone
345 établissements
12 070 places

Secteur anglophone
505 établissements
18 293 places



Type d'établissement

Au 31 mars 2019

177 garderies éducatives en milieu familial

673 garderies éducatives

Secteur francophone

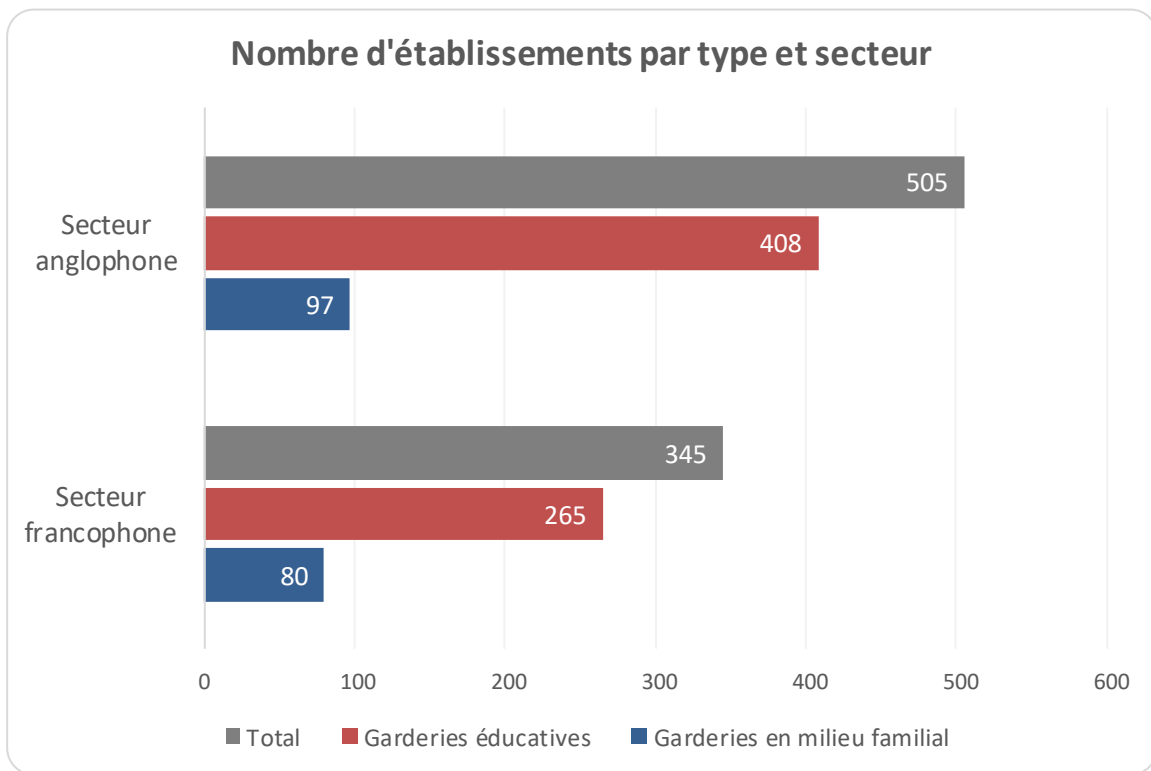
80 garderies éducatives en milieu familial

265 garderies éducatives

Secteur anglophone

97 garderies éducatives en milieu familial

408 garderies éducatives



Ouvertures et fermetures d'établissements

Au 31 mars 2019

70 ouvertures d'établissements

66 fermetures d'établissements

Secteur francophone

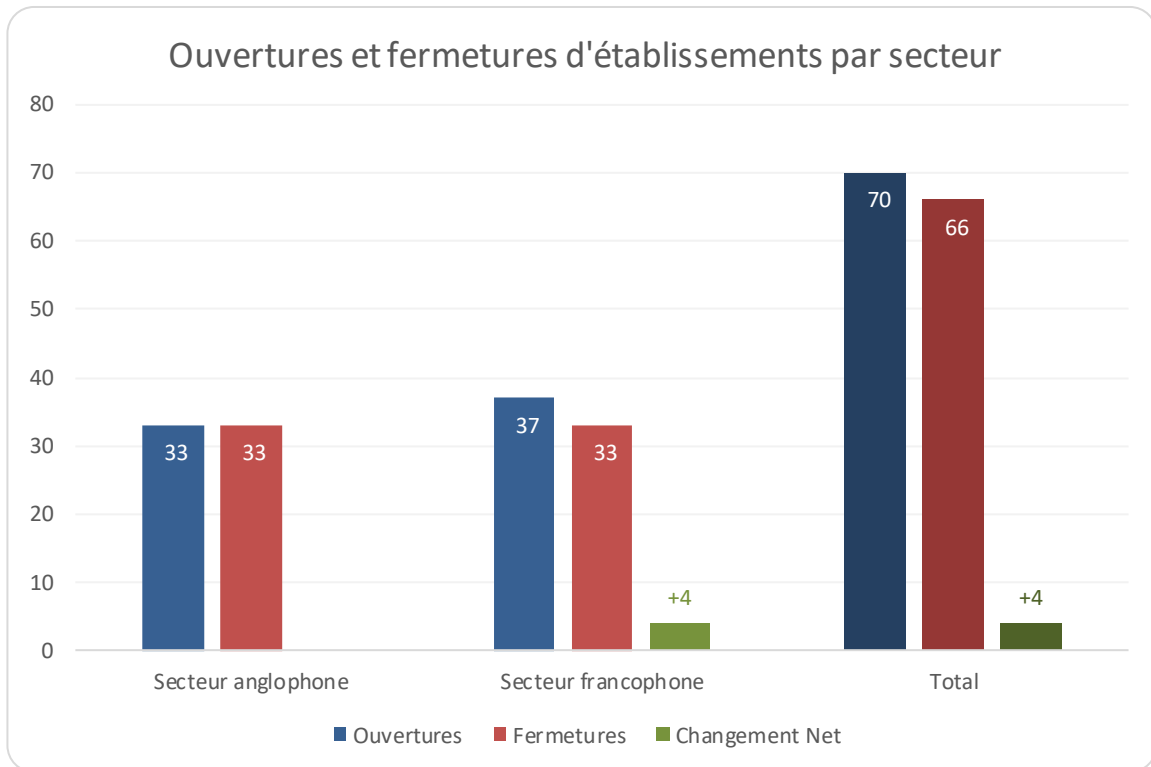
37 ouvertures

33 fermetures

Secteur anglophone

33 ouvertures

33 fermetures



Sans but lucratif ou lucratif

Au 31 mars 2019

216 établissements sans but lucratif

634 établissements à but lucratif

Secteur francophone

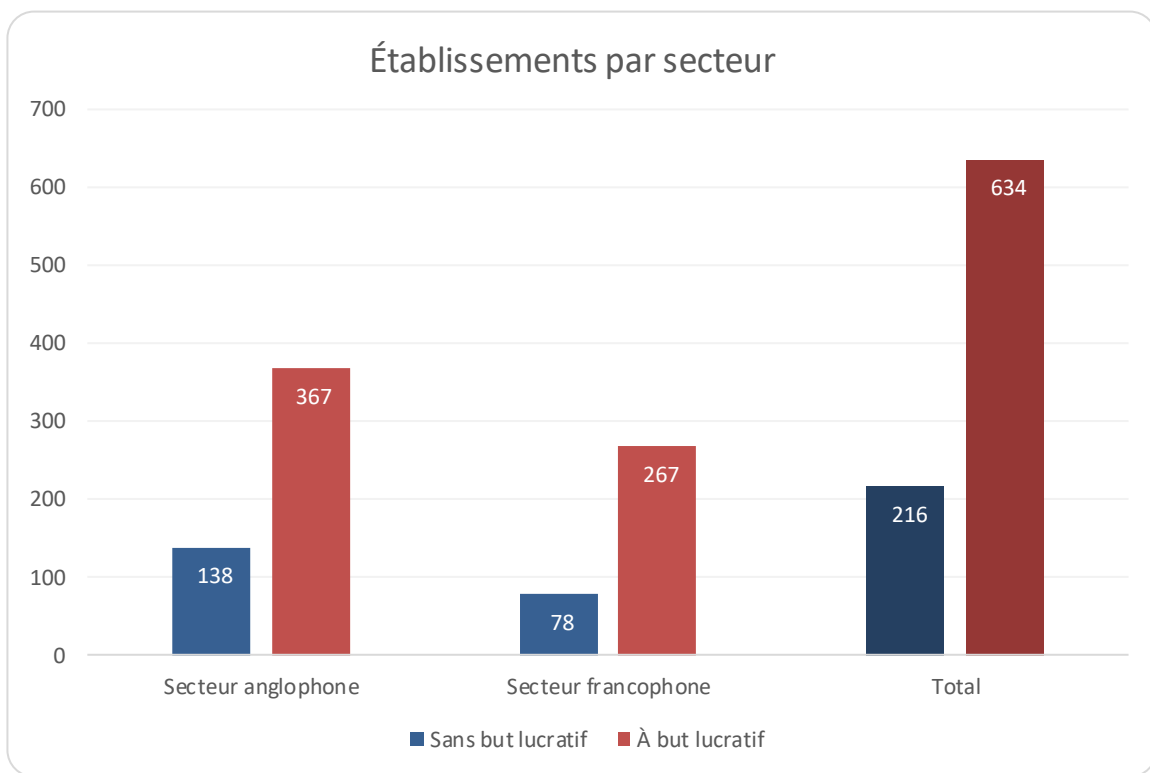
78 établissements sans but lucratif

267 établissements à but lucratif

Secteur anglophone

138 établissements sans but lucratif

367 établissements à but lucratif



Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge

Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses dans ces chiffres.)

Au 31 mars 2019

Nombre de places au total : **30 363**

2 339 places pour nourrissons

12 225 places pour enfants d'âge préscolaire

15 799 places pour enfants d'âge scolaire

Secteur francophone

Nombre de places au total : **12 070**

931 places pour nourrissons

4 612 places pour enfants d'âge préscolaire

6 527 places pour enfants d'âge scolaire

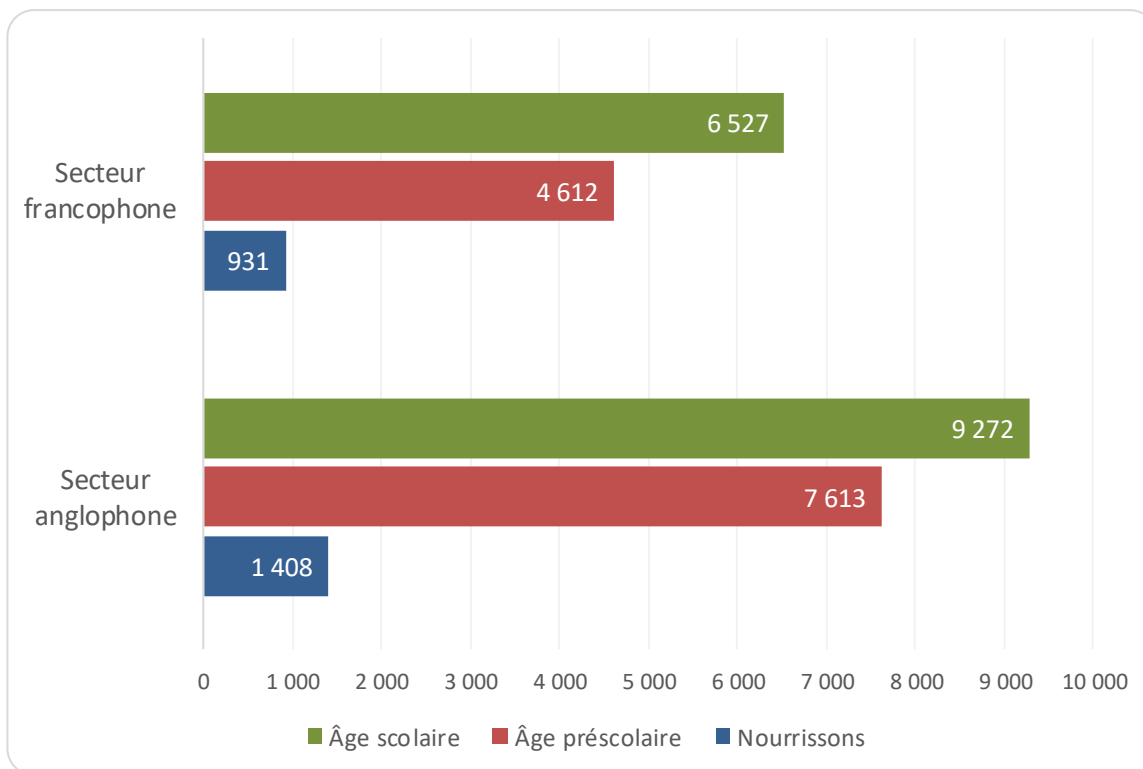
Secteur anglophone

Nombre de places au total : **18 293**

1 408 places pour nourrissons

7 613 places pour enfants d'âge préscolaire

9 272 places pour enfants d'âge scolaire

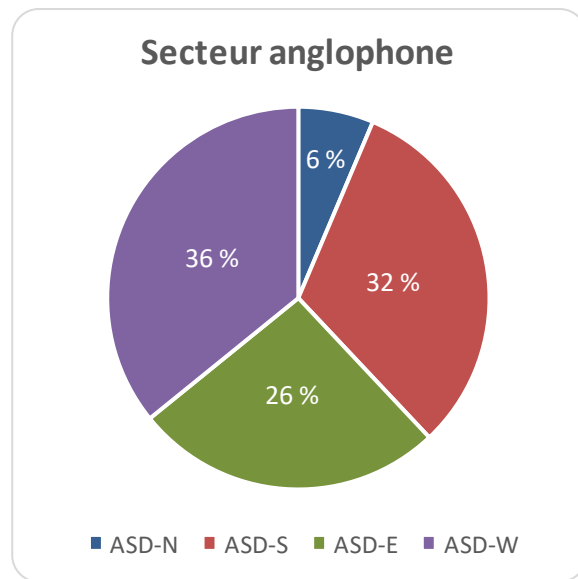
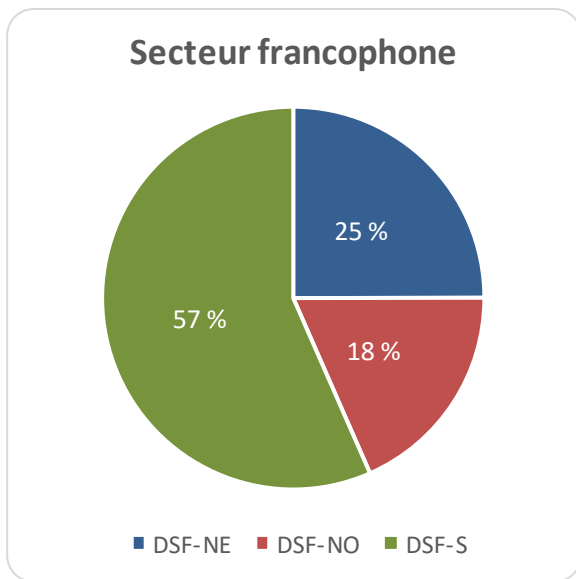


Places dans les établissements de garderie éducative par district scolaire

Nombre total estimé de places disponibles par district scolaire
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses.)

Au 31 mars 2019

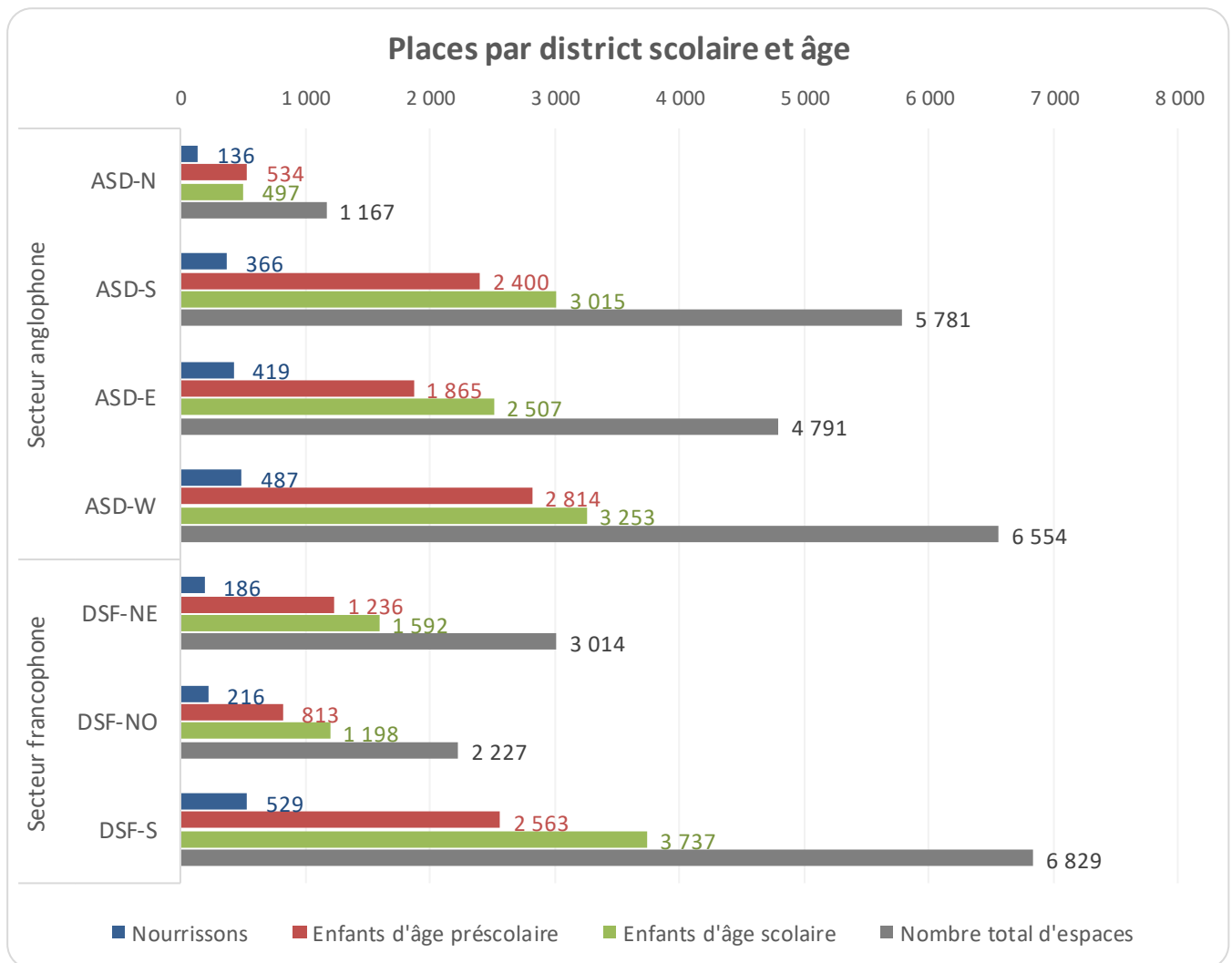
3 014	District scolaire francophone Nord-Est (DSF-NE)
2 227	District scolaire francophone Nord-Ouest (DSF-NO)
6 829	District scolaire francophone Sud (DSF-S)
1 167	Anglophone School District North (ASD-N)
5 781	Anglophone School District South (ASD-S)
4 791	Anglophone School District East (ASD-E)
6 554	Anglophone School District West (ASD-W)
30 363	Nombre de places au total



Places dans les établissements de garderie éducative par âge et par district scolaire

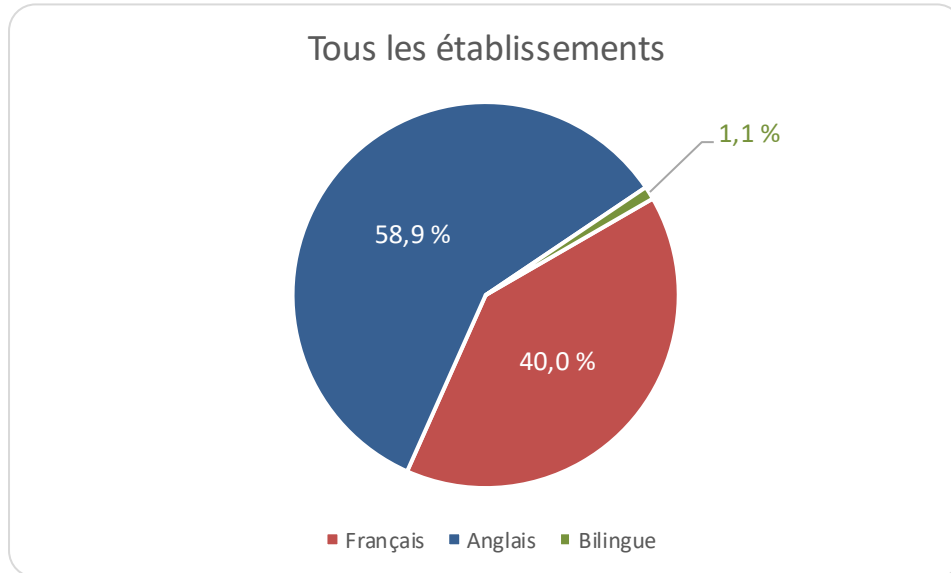
Nombre total estimatif de places disponibles par catégorie d'âge
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses.)

Au 31 mars 2019	DSF-NE	DSF-NO	DSF-S	ASD-N	ASD-S	ASD-E	ASD-W	TOTAL
Nourrissons	186	216	529	136	366	419	487	2 339
Enfants d'âge préscolaire	1 236	813	2 563	534	2 400	1 865	2 814	12 225
Enfants d'âge scolaire	1 592	1 198	3 737	497	3 015	2 507	3 253	15 799
Nombre total d'espaces	3 014	2 227	6 829	1 167	5 781	4 791	6 554	30 363

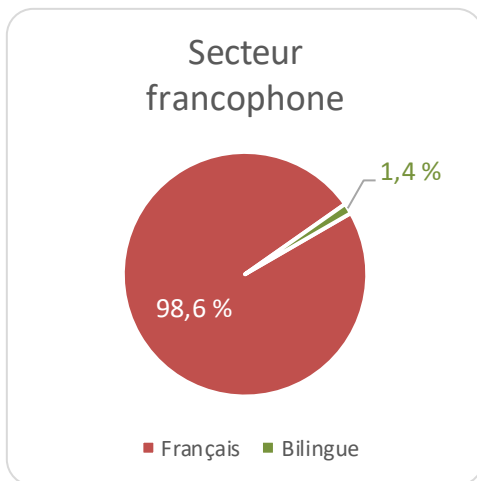


Langue de service par établissement

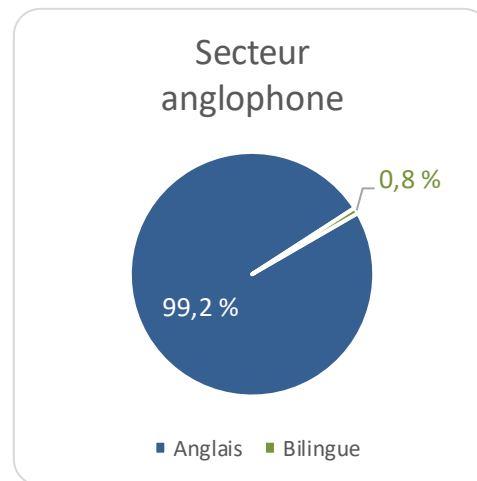
Tous les établissements
40,0 % français
58,9 % anglais
1,1 % bilingue



Secteur francophone
98,6 % français
1,4 % bilingue



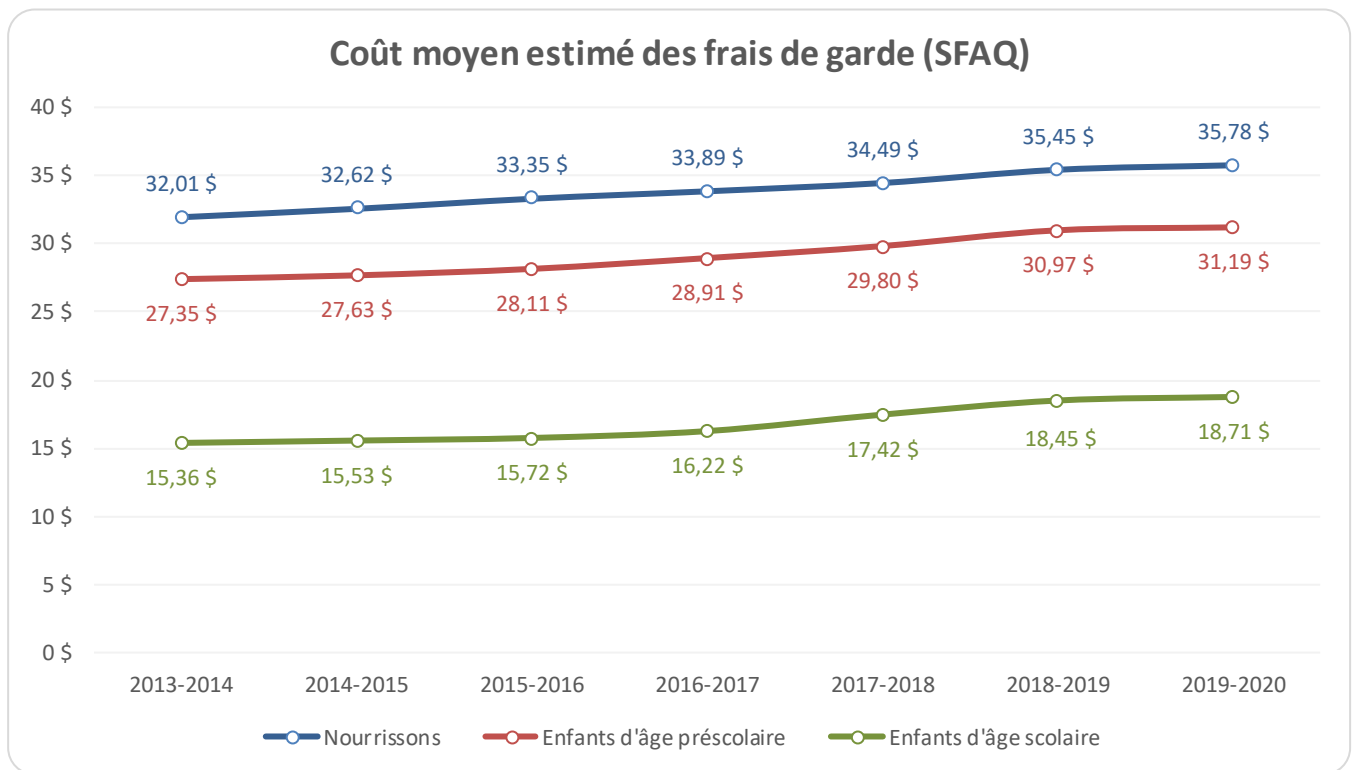
Secteur anglophone
99,2 % anglais
0,8 % bilingue



Coût moyen estimé des frais de garde (Formulaires de demande SFAQ)

Coût quotidien estimé des frais de garde à temps plein

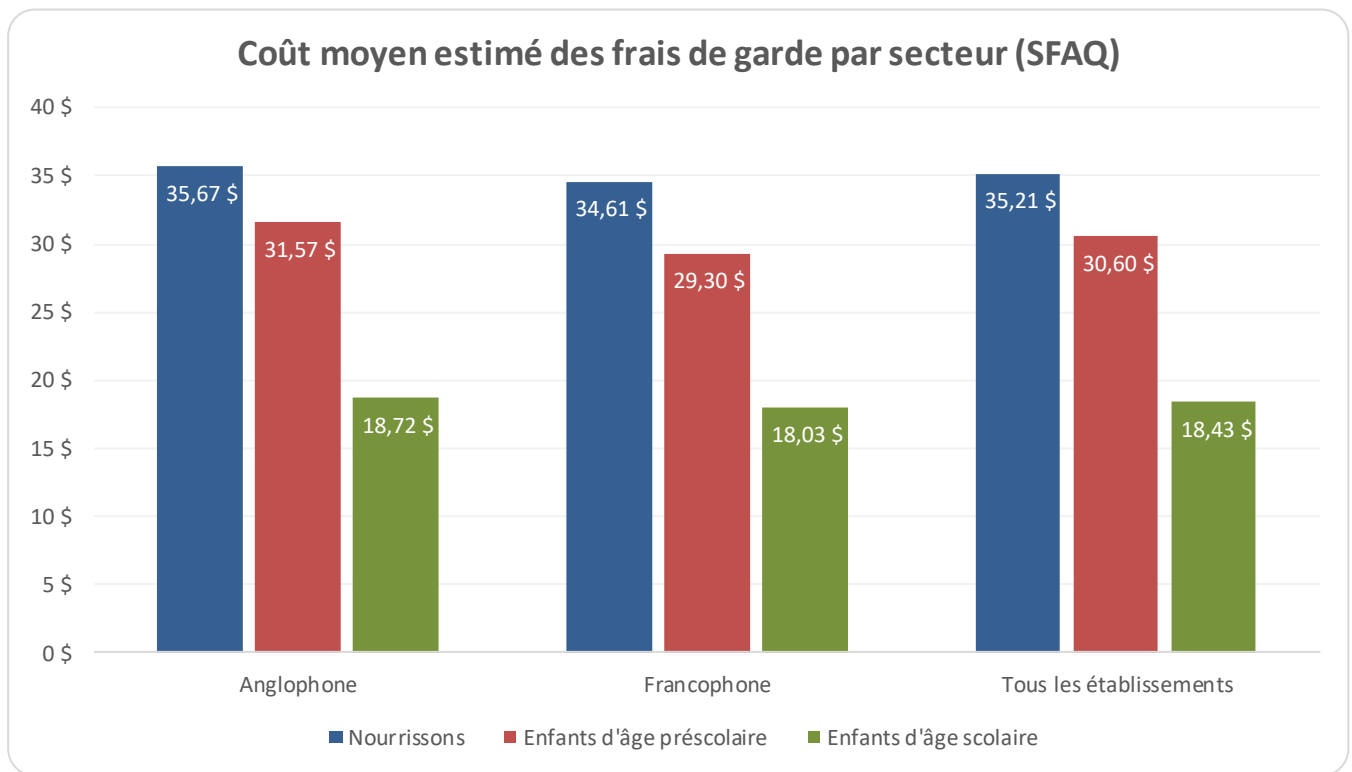
	Mars 2013 Demande de SFAQ en 2013-2014	Mars 2014 Demande de SFAQ en 2014-2015	Mars 2015 Demande de SFAQ en 2015-2016	Mars 2016 Demande de SFAQ en 2016-2017	Mars 2017 Demande de SFAQ en 2017-2018	Mars 2018 Demande de SFAQ en 2018-2019	Mars 2019 Demande de SFAQ en 2019-2020
Nourrissons	32,01 \$	32,62 \$	33,35 \$	33,89 \$	34,49 \$	35,45 \$	35,78 \$
Enfants d'âge préscolaire	27,35 \$	27,63 \$	28,11 \$	28,91 \$	29,80 \$	30,97 \$	31,19 \$
Enfants d'âge scolaire	15,36 \$	15,53 \$	15,72 \$	16,22 \$	17,42 \$	18,45 \$	18,71 \$



Coût moyen estimé des frais de garde par secteur (Formulaires SFAQ en 2019-2020)

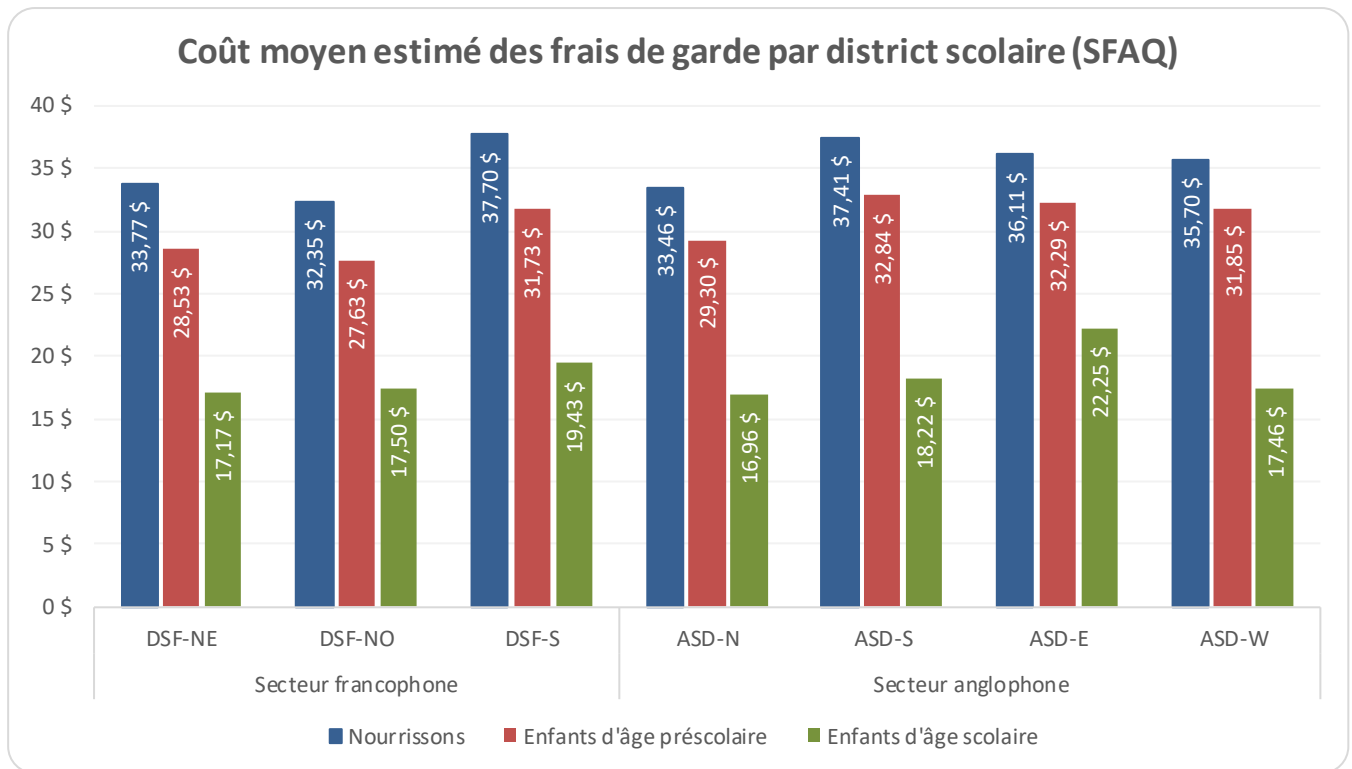
Coût quotidien estimé des frais de garde à temps plein

	Tous les établissements	Secteur francophone	Secteur Anglophone
Nourrissons	35,21 \$	34,61 \$	35,67 \$
Enfants d'âge préscolaire	30,60 \$	29,30 \$	31,57 \$
Enfants d'âge scolaire	18,43 \$	18,03 \$	18,72 \$



Coût moyen estimé des frais de garde par district scolaire (Formulaires SFAQ 2019-2020)

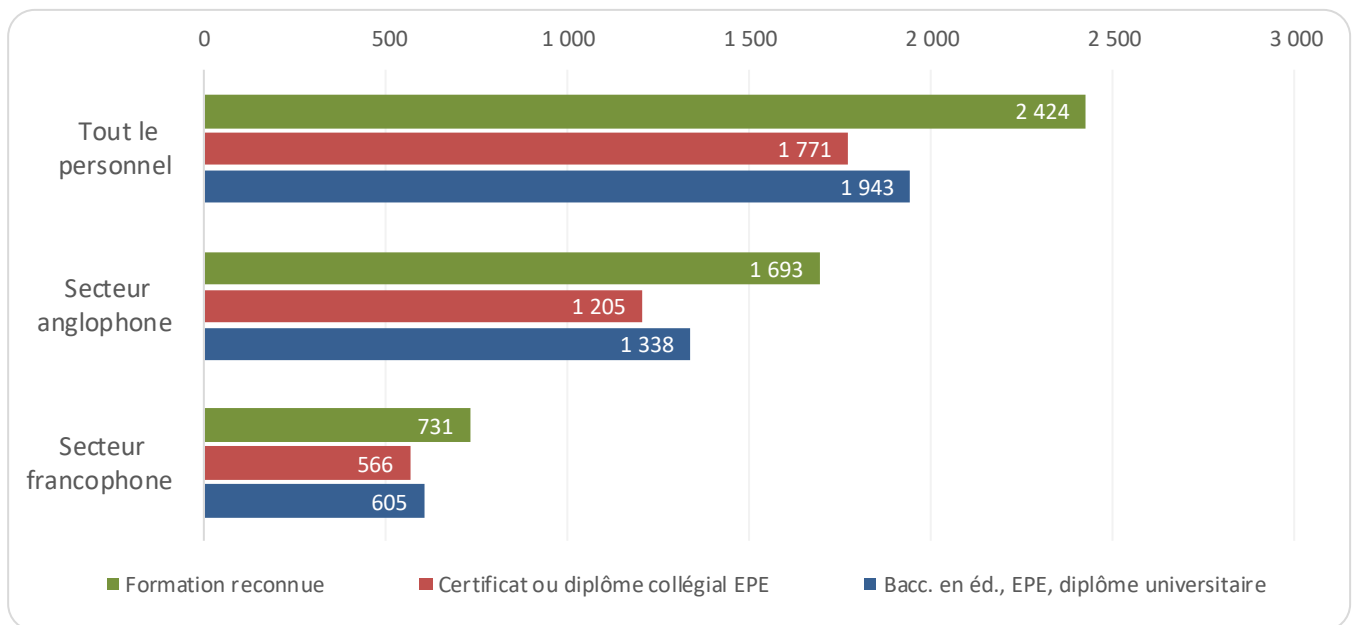
District scolaire	Nourrissons	Enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge scolaire
DSF-NE	33,77 \$	28,53 \$	17,17 \$
DSF-NO	32,35 \$	27,63 \$	17,50 \$
DSF-S	37,70 \$	31,73 \$	19,43 \$
ASD-N	33,46 \$	29,30 \$	16,96 \$
ASD-S	37,41 \$	32,84 \$	18,22 \$
ASD-E	36,11 \$	32,29 \$	22,25 \$
ASD-W	35,70 \$	31,85 \$	17,46 \$



Profil de la formation reconnue en petite enfance

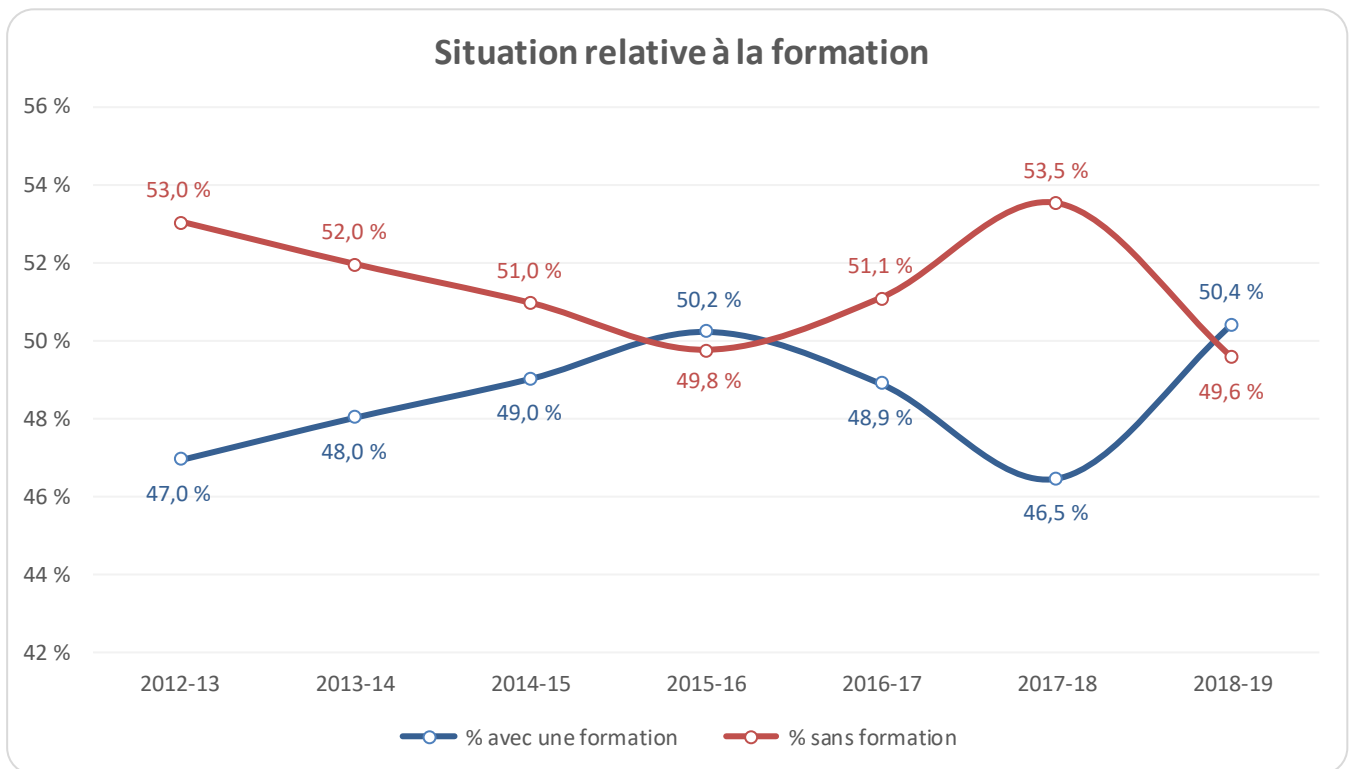
- Parmi les **4 807** positions d'éducatrices et d'éducateurs des établissements agréés en **2018-2019** :
 - Environ **2 424 (50,4 %)** positions ont bénéficié de la majoration salariale de 5,00 \$ l'heure pour la « formation reconnue » (une formation comprenant un certificat ou diplôme reconnu en éducation de la petite enfance ou un diplôme universitaire dans n'importe quelle discipline).
 - Environ **1 943 (40,4 %)** positions étaient titulaires d'un baccalauréat en éducation, d'un certificat ou diplôme collégial reconnu en éducation de la petite enfance ou d'un diplôme universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant.
 - Sur ces **1 943** positions d'éducatrices et d'éducateurs, environ **1 771 (36,8 %)** détenaient un certificat ou un diplôme reconnu en éducation de la petite enfance.
- Environ **2 383 (49,6 %)** positions d'éducatrices et d'éducateurs sont considérés comme n'ayant aucune formation et reçoivent une majoration salariale de **3,15 \$** ou **2,75 \$** l'heure.

	Tout le personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Baccalauréat en éducation, formation reconnue en EPE ou grade universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant	1 943	605	1 338
Certificat ou diplôme reconnu en EPE	1 771	566	1 205
Éducatrice/Éducateur ayant suivi une « formation reconnue » qui reçoit une majoration salariale de 5,00 \$ l'heure	2 424	731	1 693



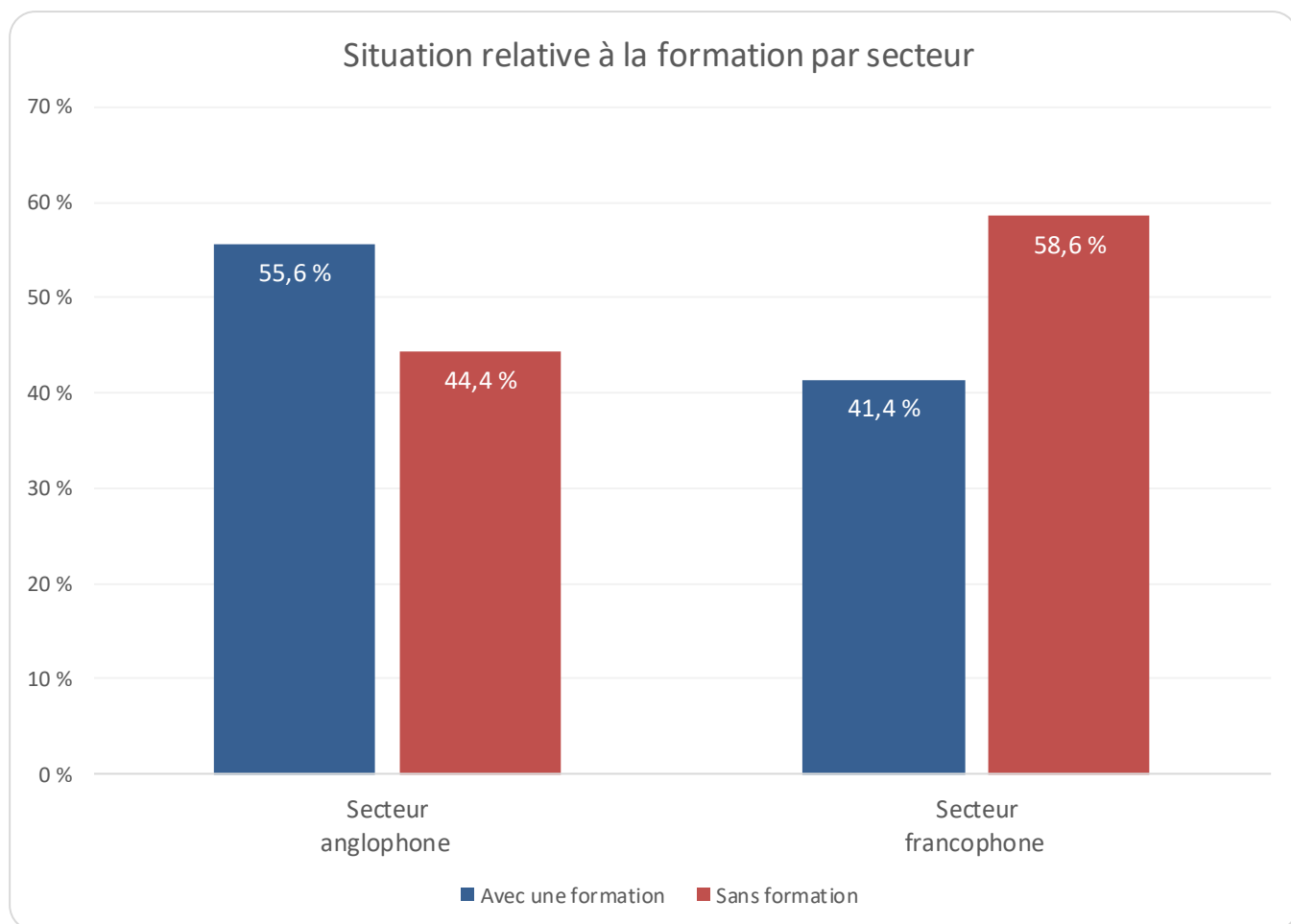
Profil du personnel – Situation relative à la formation

	2012-13 31 mars 2013	2013-14 31 mars 2014	2014-15 31 mars 2015	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019
Nombre d'éducateurs (trices)	3 365	3 611	3 864	4 072	4 519	4 837	4 807
Avec une formation	1 580 (47,0 %)	1 735 (48,0 %)	1 895 (49,0 %)	2 046 (50,2 %)	2 210 (48,9 %)	2 248 (46,5 %)	2 424 (50,4 %)
Sans formation	1 785 (53,0 %)	1 876 (52,0 %)	1 969 (51,0 %)	2 026 (49,8 %)	2 309 (51,1 %)	2 589 (53,5 %)	2 383 (49,6 %)



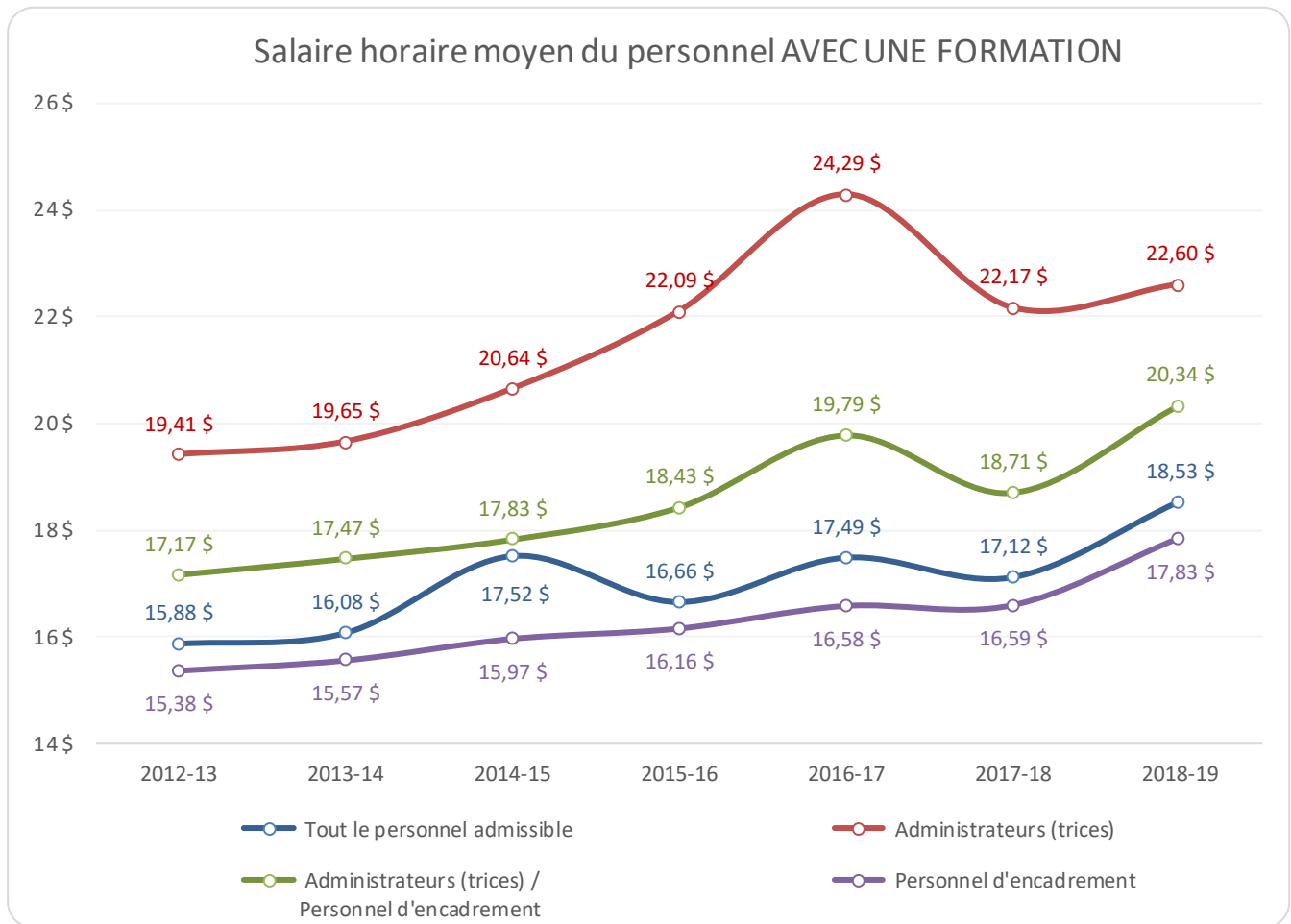
Profil du personnel Situation relative à la formation par secteur

	Secteur francophone	Secteur anglophone
Nombre d'éducatrices (trices)	1 764	3 043
Avec une formation	731 (41,4 %)	1 693 (55,6 %)
Sans formation	1 033 (58,6 %)	1 350 (44,4 %)



Rémunération du personnel avec une formation

Salaire horaire moyen du personnel avec une FORMATION	2012-13 31 mars 2013	2013-14 31 mars 2014	2014-15 31 mars 2015	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019
Tout le personnel admissible	15,88 \$	16,08 \$	17,52 \$	16,66 \$	17,49 \$	17,12 \$	18,53 \$
Administrateurs (trices)	19,41 \$	19,65 \$	20,64 \$	22,09 \$	24,29 \$	22,17 \$	22,60 \$
Administrateurs (trices) / personnel d'encadrement	17,17 \$	17,47 \$	17,83 \$	18,43 \$	19,79 \$	18,71 \$	20,34 \$
Personnel d'encadrement	15,38 \$	15,57 \$	15,97 \$	16,16 \$	16,58 \$	16,59 \$	17,83 \$



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

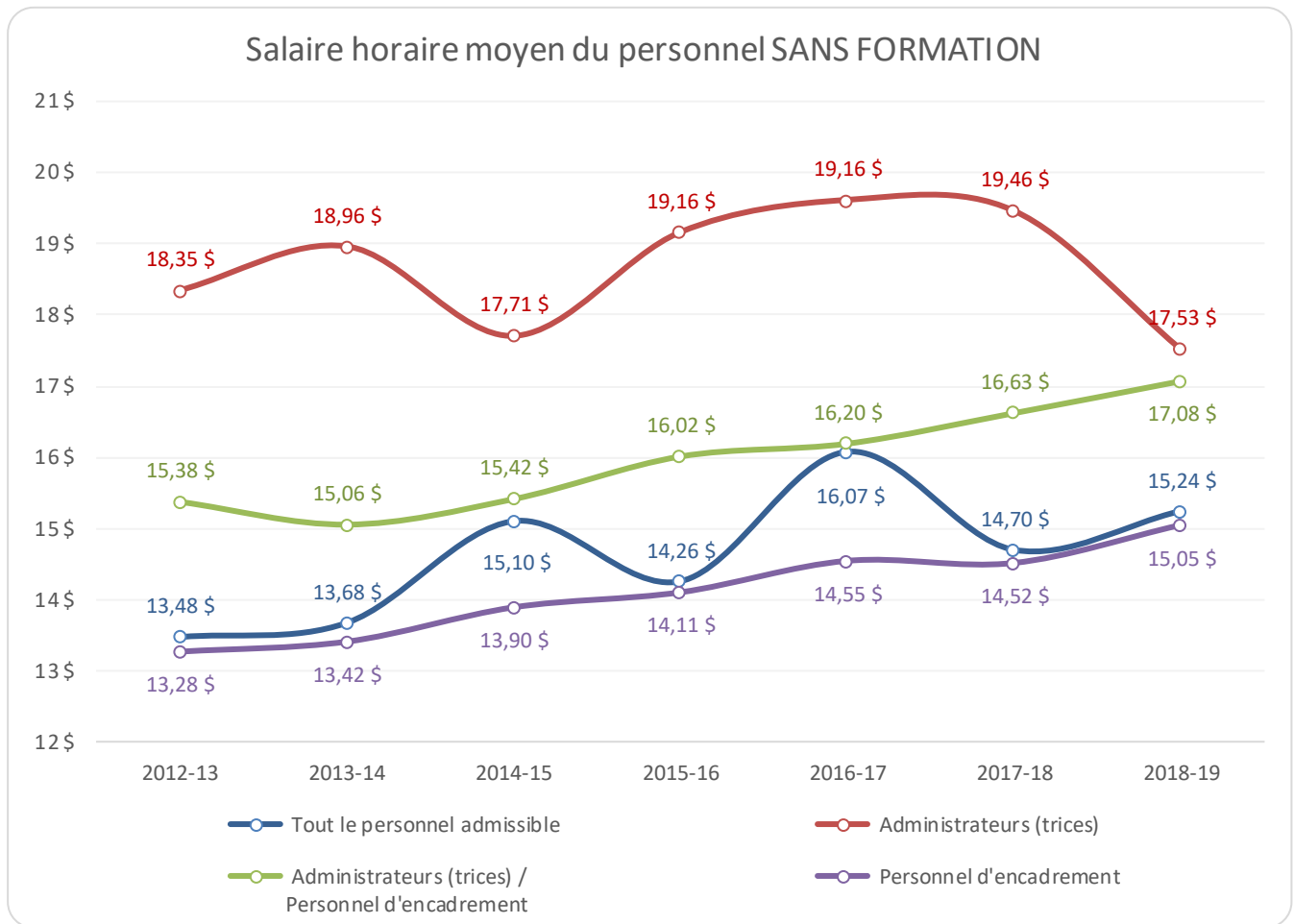
** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2018, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,25 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2019, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,50 \$ l'heure.

Rémunération du personnel sans formation

Salaire horaire moyen du personnel SANS FORMATION	2012-13 31 mars 2013	2013-14 31 mars 2014	2014-15 31 mars 2015	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019
Tout le personnel admissible	13,48 \$	13,68 \$	15,10 \$	14,26 \$	16,07 \$	14,70 \$	15,24 \$
Administrateurs (trices)	18,35 \$	18,96 \$	17,71 \$	19,16 \$	19,61 \$	19,46 \$	17,53 \$
Administrateurs (trices) / personnel d'encadrement	15,38 \$	15,06 \$	15,42 \$	16,02 \$	16,20 \$	16,63 \$	17,08 \$
Personnel d'encadrement	13,28 \$	13,42 \$	13,90 \$	14,11 \$	14,55 \$	14,52 \$	15,05 \$



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2018, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,25 \$ l'heure.

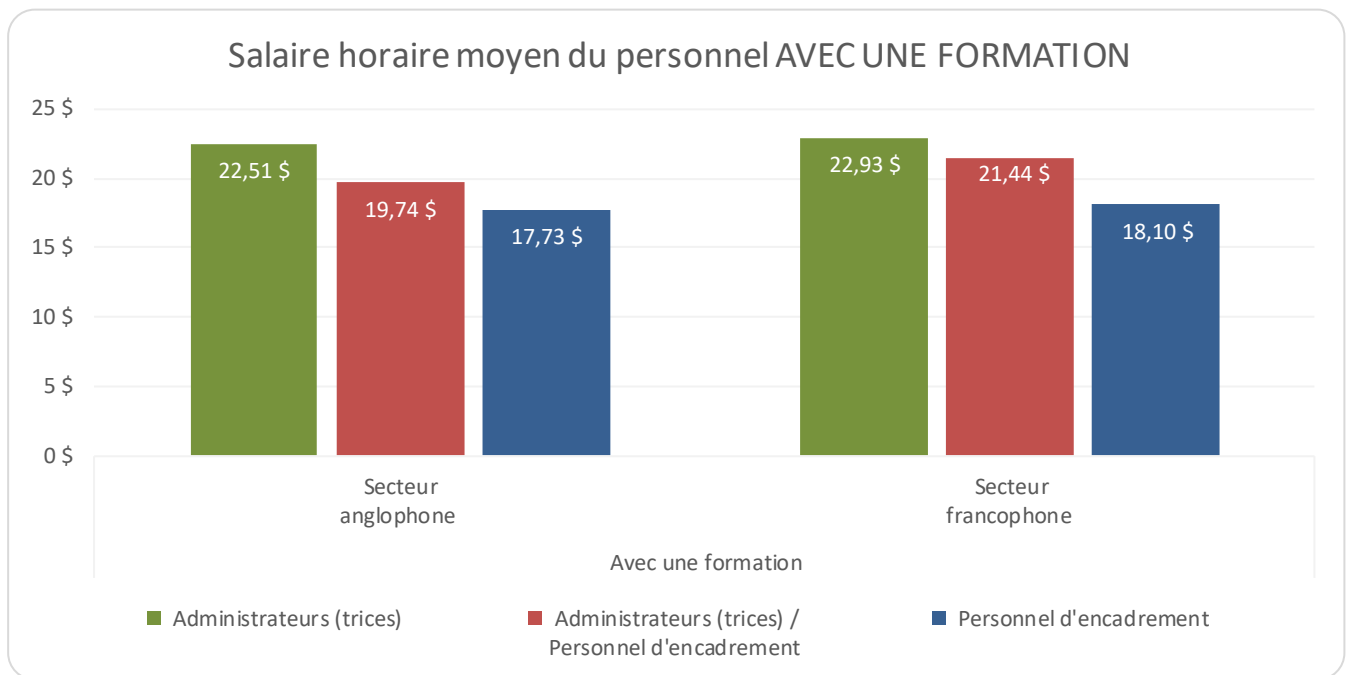
** Le 1^{er} avril 2019, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,50 \$ l'heure.

Profil des membres du personnel formé par secteur (2018-2019)

En 2018-2019 (au 31 mars 2019), environ **4 807** éducatrices et éducateurs travaillaient dans les établissements de garderie éducative agréés dans l'ensemble de la province. Ces personnes peuvent être employées par plus d'un établissement titulaire d'un permis (p/ ex., préscolaire et après la classe), ce qui pourrait donc représenter deux postes ou deux éducateurs(trices).

Les salaires horaires moyens comprennent les augmentations salariales du SFAQ de 2,75 \$ ou 3,15 \$ l'heure pour les employés sans formation reconnue et de 5,00 \$ l'heure pour ceux ayant une formation reconnue.

Salaire horaire du personnel formé	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	18,53 \$	19,02 \$	18,34 \$
Administrateurs (trices)	22,60 \$	22,93 \$	22,51 \$
Administrateurs (trices) / membres du personnel d'encadrement	20,34 \$	21,44 \$	19,74 \$
Membres du personnel d'encadrement	17,83 \$	18,10 \$	17,73 \$



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

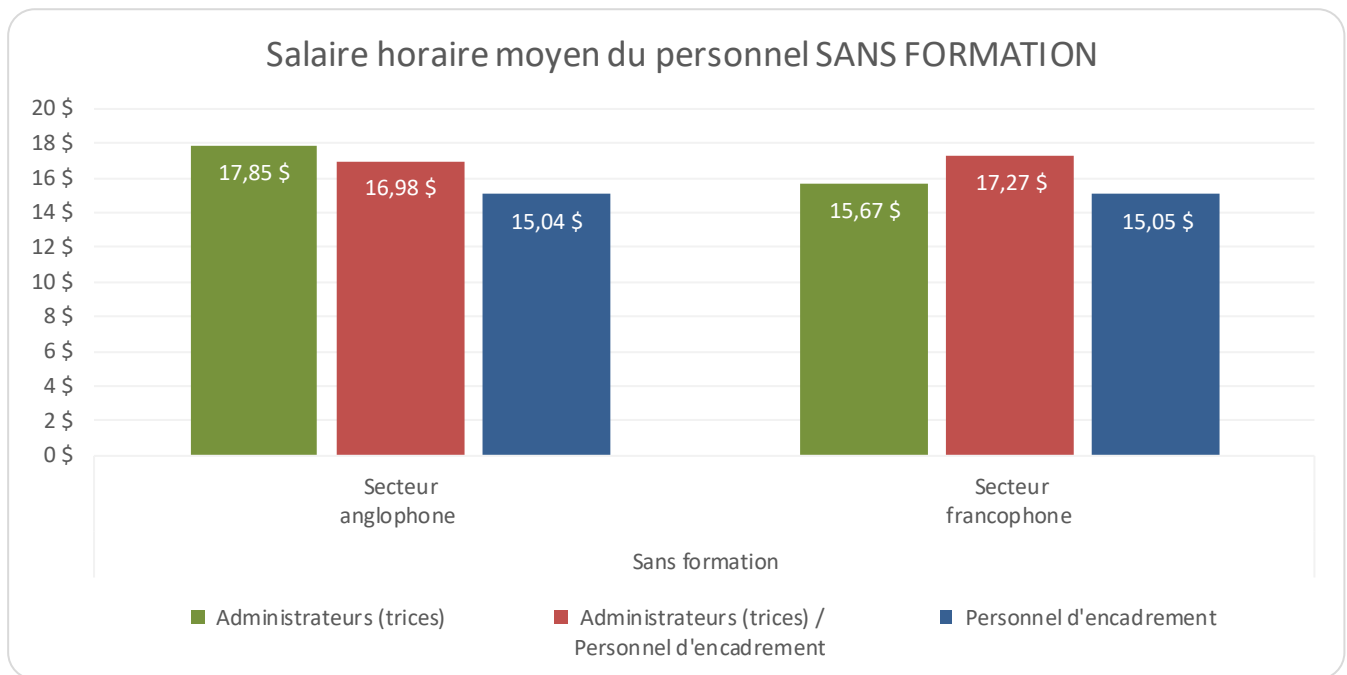
** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2018, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,25 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2019, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,50 \$ l'heure.

Profil des membres du personnel sans formation par secteur (2018-2019)

Salaire horaire du personnel sans formation	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	15,24 \$	15,23 \$	15,25 \$
Administrateurs(trices)	17,53 \$	15,67 \$	17,85 \$
Administrateurs(trices) / membres du personnel d'encadrement	17,08 \$	17,27 \$	16,98 \$
Membres du personnel d'encadrement	15,05 \$	15,05 \$	15,04 \$



** Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10 \$ l'heure.

** Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,30 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2016, le salaire minimum provincial a été augmenté à 10,65 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2017, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11 \$ l'heure.

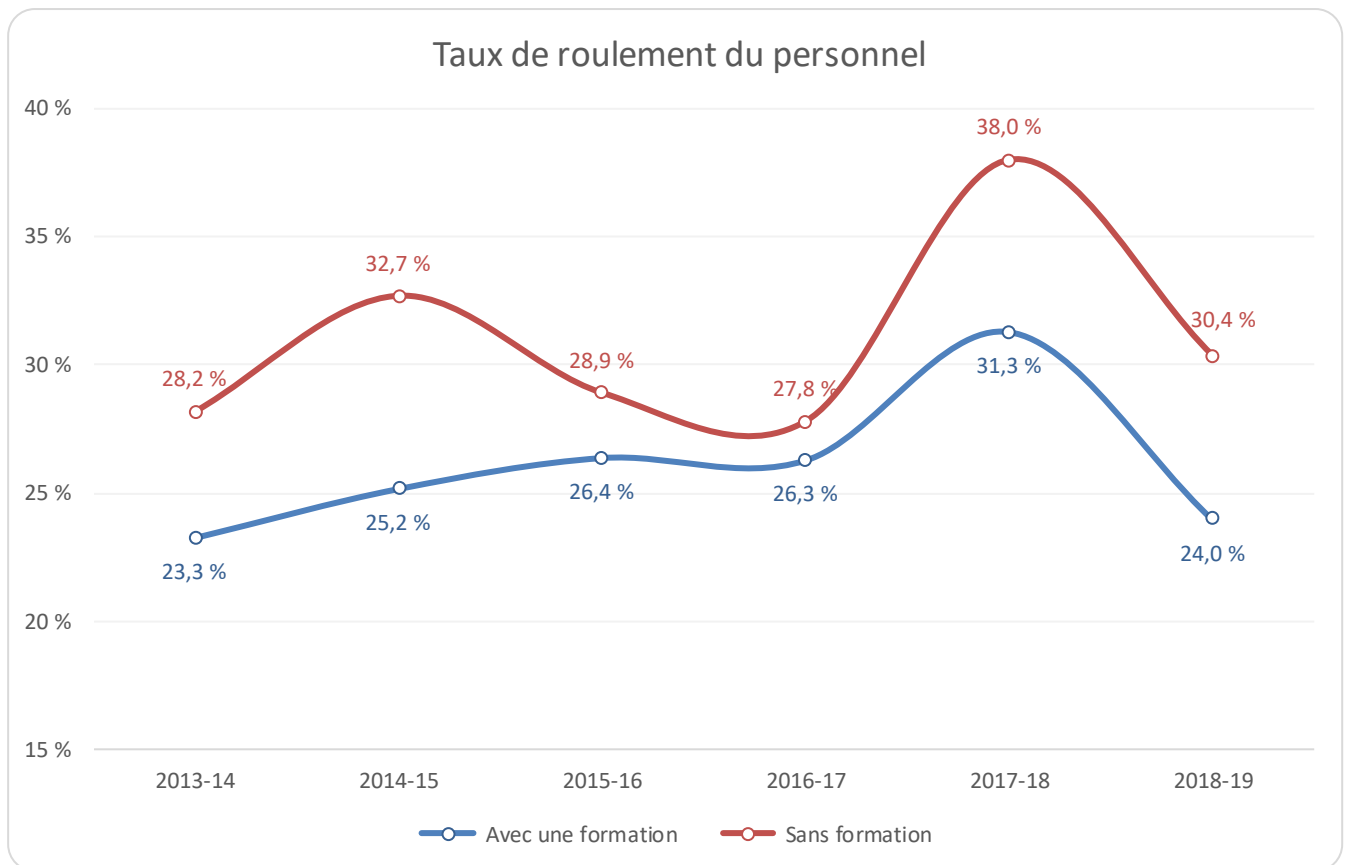
** Le 1^{er} avril 2018, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,25 \$ l'heure.

** Le 1^{er} avril 2019, le salaire minimum provincial a été augmenté à 11,50 \$ l'heure.

Taux de roulement du personnel 2013-2019

Année	Nombre total d'employés ayant quitté leur poste	Pourcentage	Nombre d'employés formés ayant quitté leur poste	Pourcentage	Nombre d'employés non formés ayant quitté leur poste	Pourcentage
2013-2014	1 144	25,8 %	502	23,3 %	642	28,2 %
2014-2015	1 482	29,1 %	611	25,2 %	871	32,7 %
2015-2016	1 246	27,6 %	600	26,4 %	646	28,9 %
2016-2017	1 223	27,1 %	581	26,3 %	642	27,8 %
2017-2018	1 292	34,7 %	578	31,3 %	714	38,0 %
2018-2019	1 381	27,4 %	569	24,0 %	812	30,4 %

**Pour l'ensemble du personnel (francophone et anglophone) excluant le personnel de relève*



PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE

Le Programme d'assistance aux services de garderie vise à aider les familles néo-brunswickoises à obtenir les meilleurs services de garde possible pour leurs enfants. Il offre une aide financière aux parents ou aux tuteurs afin que leurs enfants aient accès à un établissement agréé. Si les parents ou les tuteurs n'ont pas accès à un tel service parce qu'ils travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine ou parce qu'il n'y a pas d'établissement agréé dans leur voisinage, ils peuvent se prévaloir du Service alternatif de garde d'enfants pour obtenir des services de garde privés.

Tarifs quotidiens maximaux

Au mois d'octobre 2014

Temps Plein

- Nourrisson - **28,50 \$ par jour**
- Préscolaire - **24,25 \$ par jour**
- Âge scolaire - **24,25 \$ par jour**

Temps Partiel

- Nourrisson - **14,50 \$ par jour**
- Préscolaire - **12,75 \$ par jour**
- Âge scolaire - **12,75 \$ par jour**

Degré d'utilisation

- En 2018-2019, **6 661 enfants** fréquentant des établissements agréés ont bénéficié du Programme d'assistance aux services de garderie.

INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE

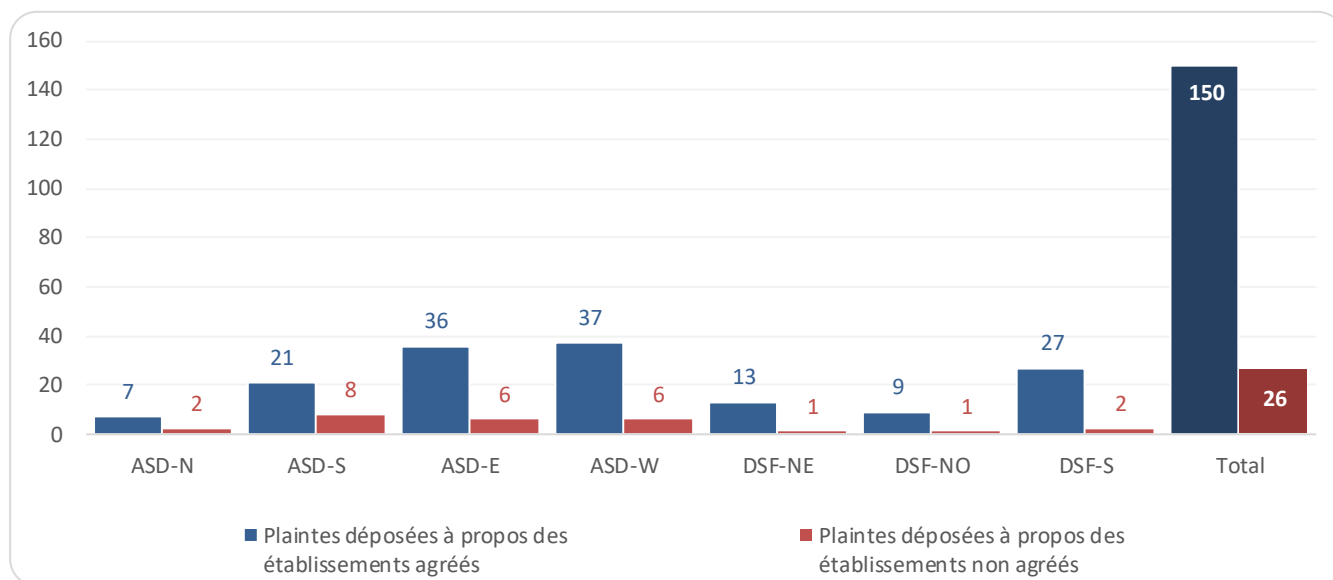
Au Nouveau-Brunswick, un établissement de garderie éducative ne peut être exploité sans être agréé. Le certificat d'agrément est délivré pour une période de douze mois.

Le personnel affecté aux services de garderie éducatifs inspecte et surveille les établissements, enquête sur les plaintes et fournit un soutien aux exploitants des établissements ainsi qu'aux éducateurs. Le processus d'agrément et de renouvellement permet d'assurer le respect des normes minimales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des jeunes enfants en situation de garde non parentale.

Un agrément valide est un indicateur que l'établissement de garderie éducative a été inspecté et est conforme à la *Loi sur les services à la petite enfance* et au *Règlement 2018-11 sur les permis* avant son expiration.

Établissements de garderie éducative agréés et non agréés, par district scolaire, en 2018-2019

Le tableau suivant illustre le nombre de plaintes déposées durant l'exercice financier 2018-2019.



**Ce tableau est fondé sur la répartition de la liste des cas par district scolaire plutôt que sur l'emplacement géographique des établissements.

DÉFINITIONS

Un/Une **administrateur/administratrice** signifie toute personne nommée par un exploitant pour travailler à un établissement de garderie et y superviser les activités quotidiennes. Un/Une administrateur/administratrice peut être le/la propriétaire et avoir le titre d'exploitant/exploitante, de directeur/directrice ou de gestionnaire.

Un/Une **administrateur(trice)/éducateur(trice)** signifie une personne qui administre un établissement et exerce également les fonctions d'un/d'une éducateur/éducatrice. Un/Une exploitant/exploitante de garderie éducative en milieu familial serait considéré comme un administrateur(trice) /éducateur(trice) .

Un/une **éducateur/éducatrice** est un/une exploitant/exploitante ou un membre du personnel à temps plein ou à temps partiel de la garderie éducative qui a au moins 16 ans et qui travaille directement avec l'enfant. Il s'agit d'un poste permanent.

Un/une **employé/employée** désigne une personne qui effectue un travail pour un employeur ou lui offre des services en échange d'un salaire.

Un **enfant d'âge préscolaire** est un enfant âgé de 2 ans et plus qui ne fréquente pas encore l'école.

Un **enfant d'âge scolaire** est un enfant qui fréquente l'école.

Un **établissement** est une garderie éducative à laquelle des services sont fournis.

Un **établissement agréé** est un établissement dont l'exploitant est titulaire d'un permis ou d'un permis conditionnel.

Un **exercice financier** fait référence à la période de comptabilisation financière de 12 mois utilisée par une entreprise du 1^{er} avril au 31 mars.

Une **formation reconnue en éducation de la petite enfance** désigne l'achèvement d'une formation en éducation de la petite enfance dans le contexte d'un programme ou auprès d'un établissement d'enseignement, et qui est reconnu par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Une **garderie éducative à temps partiel** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services à l'un ou l'autre des groupes suivants : (a) au groupe d'enfants aux termes de l'alinéa 7(3)a) durant au plus quatre heures consécutives par jour ou pendant moins de trois jours par semaine; (b) au groupe d'enfants prévu à l'alinéa 7(3)b).

Une **garderie éducative à temps plein** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services de garde durant plus de quatre heures consécutives par jour et pendant au moins trois jours par semaine à un groupe d'enfants, aux termes du paragraphe 7(2) du *Règlement sur les permis*.

Une **garderie éducative en milieu familial** est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services de garde dans un milieu familial durant plus de quatre heures consécutives par jour et pendant trois ou plus par semaine à un groupe d'enfants, aux termes du paragraphe 7(4) du *Règlement sur les permis*.

Un **membre du personnel d'encadrement** désigne : a) un exploitant ou b) une personne employée dans un établissement de garderie et qui consacre 75 % ou plus de son temps dans une garderie à offrir directement des services de garderie à des enfants. Il s'agit d'un poste permanent.

Un **membre du personnel de relève** est une personne qui est en disponibilité, qui est embauchée à titre occasionnel ou qui travaille des heures irrégulières pour remplacer un membre du personnel d'encadrement permanent travaillant à temps plein ou à temps partiel qui est incapable de travailler pour quelque raison que ce soit.

Un **nourrisson** est un enfant âgé de moins de 2 ans.

Une **rémunération** désigne l'argent versé à un employé pour un travail exécuté, habituellement à un taux horaire, à un taux quotidien ou à la pièce.

Les **services** sont liés aux soins, à la surveillance ou au développement d'un enfant que fournit une personne qui n'est ni son parent ni son tuteur.